

**Catégorie : C**

**Cadre d'emploi : Agent de maitrise**

**Fonctions : Receveur/ Placier Receveuse-/Placière –mandataire sous-régisseur-sous-régisseuse**

**IFSE niveau : 2 bis**

**Référence à rappeler : IE 2910-07**

**Date limite d'envoi des candidatures : dimanche 29 août 2021**

**Contexte : Au sein du service Droits de voirie, sous la responsabilité du Chef d'Unité Marché vous ferez appliquer le règlement des Marchés Publics de Détail.**

### **Missions**

- » Appliquer le Règlement des Marchés Publics de Détail,
- » Placer après tirage au sort les commerçants journaliers sur les marchés forains,
- » Gérer les litiges,
- » Encaissement des droits de place selon la réglementation,
- » Contrôler :
  - La validité des documents commerciaux,
  - L'occupation des emplacements,
  - Les horaires d'arrivée et de départ des commerçants.
- » Verser auprès du régisseur les droits encaissés et tenir une comptabilité (journal « Grand Livre »),
- » Verbaliser les véhicules gênant.

### **Profil**

- » Vous avez le sens du dialogue et de la concertation,
- » Vous avez la capacité à communiquer avec un public difficile et exigeant (commerçants non sédentaires),
- » Vous êtes rigoureux et méthodique,
- » Vous avez le sens du service public,
- » Vous savez gérer les conflits,
- » Vous êtes en bonne condition physique vous permettant la station debout prolongée et le travail en extérieur par tous les temps,
- » Vous savez utiliser les outils informatiques (EXCEL, WORD, logiciel dédié aux marchés de détail),
- » Vous avez des notions de comptabilité,
- » Vous êtes titulaire du permis de conduire,
- » Vous avez une expérience d'au moins deux ans dans la gestion des marchés ou une expérience d'au moins trois ans dans des fonctions de police judiciaire.

### **Conditions de travail**

- » Vous serez assermenté,
- » Vous travaillerez les dimanches et jours fériés (2 sur 5),
- » Vous utiliserez votre véhicule personnel (indemnité semestrielle compensatoire,
- » Vous êtes au contact d'un public difficile et exigeant.

### Horaires variables selon un cycle de 6 semaines :

- » 1 semaine de 35 h du mardi au samedi avec amplitude horaire différente selon les jours,
- » 1 semaine de 39 h du mardi au dimanche avec horaires 7h/13h mardi, mercredi, jeudi et 7h/14h vendredi, samedi et dimanche,
- » 1 semaine de 36 h du mercredi au dimanche avec amplitude horaire différente selon les jours,
- » 1 semaine de 33 h du mercredi au dimanche avec horaire 7h/13h mercredi, jeudi et 7h/14h vendredi, samedi et dimanche,
- » 1 semaine de 34 h de bureau du mardi au vendredi,
- » 1 semaine de 33 h du lundi au vendredi avec une amplitude horaire différente selon les jours.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec  
Cécile DUVERNEY-PRET, Cheffe de service, Tél : 04 76 76 37 73**